Artemis Funds (Lux) – US Smaller Companies (le « fonds »)

Actions de capitalisation de catégorie A (USD) [ISIN: LU1901908894]

Un compartiment d'Artemis Funds (Lux).

La société de gestion est FundRock Management Company S.A.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans le fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

Augmenter la valeur des investissements des actionnaires principalement via l'appréciation du capital.

Politique d'investissement

- Le fonds fait l'objet d'une gestion active.
- Le fonds investit principalement en actions de plus petites sociétés qui sont cotées sur une Bourse de valeurs reconnue aux États-Unis. Ce sont habituellement des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars américains au moment de l'achat.
- Le fonds peut parfois investir dans des actions de sociétés de taille équivalente ayant leur siège social ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis, mais qui sont cotées sur une Bourse de valeurs réglementée hors des États-Unis.
- Les actions de sociétés appartenant aux types suivants (détenues soit directement, soit indirectement via des instruments dérivés) sont automatiquement exclues :
  - Tabac : sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production de tabac ;
  - Armes : sociétés :
    - impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munition, mines, armes biologiques et chimiques) ; ou
    - qui tirent plus de 10 % de leurs revenus des armes conventionnelles ou nucléaires, de composants et systèmes connexes ; ou
    - qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de la fabrication ou de la vente d'armes à feu civiles ou de munitions ;
  - Charbon : sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de l'extraction ou la vente de charbon thermique ;
  - Les sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits humains, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. Le Gestionnaire d'investissement cherche à réduire l'exposition du fonds au risque climatique et à tirer parti des opportunités associées à la transition vers une économie « zéro émission nette » en investissant dans des sociétés qui gèrent activement leur exposition au carbone et se fixent des objectifs significatifs. De plus amples informations sont fournies dans un énoncé méthodologique disponible sur le site web d'Artemis, à l'adresse suivante : www.artemisfunds.com/methodology-statement.
- L'évaluation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance est déterminée par le Gestionnaire d'investissement à partir des informations fournies par les sociétés (par exemple, les rapports de développement durable) et de données de tiers portant sur des scores et indicateurs qu'il estime pertinents.
- Le fonds peut recourir à des instruments dérivés et autres techniques à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Les instruments dérivés du fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme.
- Le fonds peut également détenir des instruments du marché monétaire, des espèces et quasi-espèces, sous réserve des limites énoncées dans la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.
- Le fonds peut investir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif.

Informations relatives à l'Indice de référence

- Russell 2000 TR
  L'indice de référence constitue un point de référence par rapport auquel la performance du fonds peut être mesurée. La gestion du fonds n'est pas limitée par cet indice de référence. La déviation par rapport à l'indice de référence peut être significative et le portefeuille du fonds peut parfois sensiblement différer de son indice de référence ou ne lui ressembler aucunement.
  L'indice de référence ne tient pas compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

Autres informations

- Fréquence de négociation : en règle générale, du lundi au vendredi hormis les jours fériés au Luxembourg et les jours non autorisés à la négociation. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.artemisfunds.com/non-dealing-days. Les instructions reçues avant 13h00, heure d'Europe centrale, seront traitées à 16h00 le même jour.
- Politique de distribution : il s'agit d'une catégorie de capitalisation. Les revenus obtenus sont réinvestis dans le fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Rendements généralement plus faibles ← → Rendements généralement plus élevés

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Le fonds relève de la catégorie indiquée en raison de sa volatilité historique (la proportion ainsi que la rapidité avec laquelle la valeur des actions du fonds a augmenté ou chuté par le passé en raison des variations des marchés boursiers, des devises et des taux d'intérêt). Il ne constitue pas forcément une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque a été calculée selon des données historiques et peut ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds.
- Un indicateur de risque « 1 » ne signifie pas que l'investissement est « sans risque ».

L'indicateur de risque peut ne pas pleinement tenir compte des risques suivants, lesquels peuvent avoir une incidence sur la performance du fonds :

- **Risque de volatilité du marché :** la valeur du fonds ou de ses revenus peut augmenter ou diminuer en raison des variations des marchés boursiers, des devises et des taux d'intérêt, chacun des trois pouvant évoluer de façon irrationnelle et être influencé de manière imprévisible par divers facteurs, notamment des événements politiques et économiques.
- **Risque de change :** les prix des actifs du fonds peuvent être exprimés dans une devise autre que la devise de base du fonds en question. Les variations de taux de change peuvent par conséquent affecter la valeur du fonds.
- **Risque de concentration :** le fonds peut concentrer ses investissements dans un nombre limité de participations. Cela peut s'avérer plus risqué que de détenir un large éventail d'investissements.
- **Risque lié aux entreprises de petite taille :** l'investissement dans les sociétés de petite et moyenne taille peut entraîner plus de risques que l'investissement dans des sociétés plus importantes et plus établies. les actions de sociétés de petite taille peuvent ne pas être faciles à vendre, ce qui peut rendre leur valorisation difficile à calculer.
- **Risque lié au prélèvement des frais sur le capital :** lorsque des frais sont prélevés en partie ou en totalité sur le capital d'un fonds, le revenu à distribuer peut être augmenté au détriment du capital, ce qui peut limiter ou éroder la croissance du capital.
- **Risque ESG :** le fonds peut sélectionner, vendre ou exclure des investissements sur la base de critères ESG ; cela peut conduire le fonds à sous-performer le marché au sens large ou d'autres fonds qui n'appliquent pas de critères ESG. En cas de vente sur la base de critères ESG plutôt que sur de seules considérations financières, le prix obtenu pourrait être inférieur à celui qui aurait pu être obtenu si la vente n'avait pas été requise.

Pour plus d'informations sur ces risques ou d'autres applicables à ce fonds, notamment les risques en matière de durabilité, veuillez consulter le prospectus correspondant.

ARTEMIS
The PROFIT Hunter

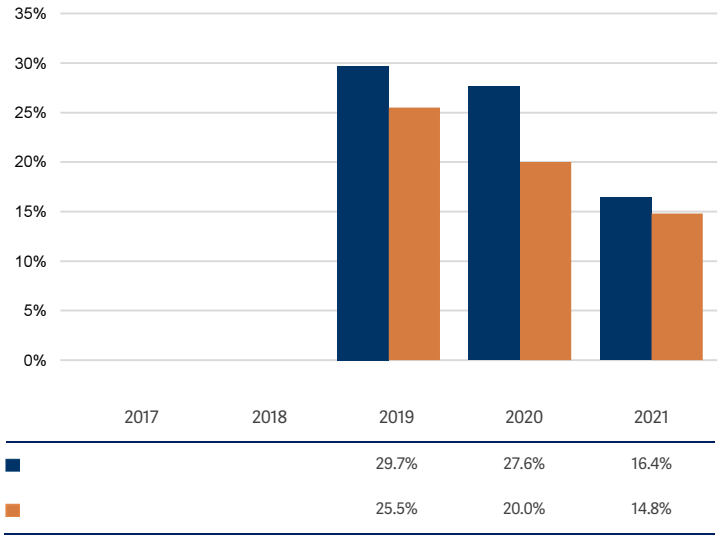
FRAIS DU FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,690%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.
- Le montant des frais courants correspond à une estimation plutôt qu'à des chiffres passés car il rend mieux compte du montant des frais futurs escomptés. Les frais peuvent varier d'une année à l'autre. Les frais exacts facturés pour chaque exercice figurent dans le rapport annuel du fonds.
- Les frais de gestion annuels sont prélevés sur le revenu.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, lequel est disponible sur www.artemisfunds.com ou www.fundinfo.com.

PERFORMANCE PASSÉE



	2019	2020	2021
■	29.7%	27.6%	16.4%
■	25.5%	20.0%	14.8%

■ Actions de capitalisation de catégorie A (USD)
■ Russell 2000 TR

- La performance passée est indiquée après déduction de tous les frais hormis les coûts d'achats ou de ventes d'actions du fonds supportés par les investisseurs.
- La performance passée du fonds ne préjugent en rien de ses performances futures.
- La performance est calculée en dollar américain.
- Date de lancement du fonds : 11 mai 2018.
- Date de lancement de la Catégorie : 6 novembre 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : J.P. Morgan SE, succursale du Luxembourg.

Informations complémentaires : veuillez consultez le prospectus et les derniers rapports semestriel et annuel du fonds. Les documents sont mis à disposition en anglais, sans frais. Vous pouvez obtenir ces renseignements, ainsi que d'autres informations telles que le prix des actions des différentes catégories du fonds, en contactant Artemis ou sur www.fundinfo.com.

Actif des compartiments : les actifs de chaque compartiment sont détenus en propriété exclusive et ne sauraient être utilisés pour acquitter les passifs de quelque autre compartiment ou d'Artemis Funds (Lux).

Politique de rémunération : les informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.fundrock.com ; un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande.

Législation fiscale : la législation fiscale luxembourgeoise applicable au fonds peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité : la responsabilité d'Artemis Investment Management LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Glossaire : pour toutes informations concernant certains des termes utilisés dans le présent document, veuillez consulter le site www.artemisfunds.com/glossary.

Échanges : sous réserve de toute restriction relative à l'éligibilité des investisseurs à l'égard d'une catégorie particulière, vous pouvez échanger vos investissements entre les fonds ou les catégories de la gamme Artemis. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au prospectus ou contacter Artemis.

Informations complémentaires pour les investisseurs suisses et domiciliés en Suisse : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du Représentant et de l'Agent payeur en Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zürich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Coordonnées d'Artemis : veuillez consulter le site www.artemisfunds.com ou appeler au 0800 092 2051 (depuis le Royaume-Uni) ou le +441268 445 401.

Autorisation et réglementation : le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). FundRock Management Company S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF. Artemis Investment Management LLP est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 15 février 2022.